

ODD14. New York 15-16 février 2017. Intervention FRANCE

Discussion sur l'appel à l'action

Messieurs les co-présidents,

Tout d'abord permettez-moi de vous féliciter pour votre nomination et vous dire la confiance que mon pays place en votre manière de diriger nos travaux et en tirer les aspects les plus importants pour aboutir à un succès lors de la Conférence de juin prochain sur l'ODD14.

La France partage et soutient tous les éléments apportés par l'Union européenne dans son intervention précédente. Elle souhaite compléter cette intervention par une vision plus nationale qui lui vient de sa lourde responsabilité en tant qu'Etat côtier et Etat utilisateur des océans. La France dispose en effet de la seconde zone maritime sous souveraineté et sous juridiction au monde, avec plus de 11 millions de km², qui lui viennent en grande partie de ses collectivités d'outre-mer aux statuts divers et à la géographie très variée. L'expérience française, en matière de protection de l'Océan, est ainsi multiple et cette diversité accroît notre volonté de protéger efficacement.

La France a contribué à ce que les océans ne soient pas oubliés dans l'Accord de Paris sur le changement climatique ; Elle a été un des Etats qui a favorisé l'inscription de l'Océan parmi les Objectifs du développement durable de l'Agenda 2030. Elle considère que la conférence pour appuyer la mise en œuvre de l'ODD14 et de ses dix cibles, en juin prochain, doit marquer une étape décisive et concrète en faveur de l'Océan. Le dispositif retenu, à savoir un appel à l'action qui soit concis et opérationnel, sept dialogues de partenariats, dont les sujets proposés par le Secrétaire général dans sa note nous semblent correspondre aux besoins d'un vrai dialogue sur l'Océan avec tous les partenaires concernés, puis, enfin, l'annonce d'engagements volontaires lors de la conférence, tout cela devrait permettre la mise en œuvre concrète des cibles de l'ODD14 à échéance de 2030, si nous, les Etats, en avons vraiment la volonté.

Voici quelques éléments qui devraient figurer dans l'appel à l'action, l'Union européenne en a déjà mentionné quelques-uns ;

- L'Appel à l'action devrait souligner le lien fort qui existe entre l'Objectif de développement durable et l'Accord de Paris pour le climat. La prise en compte du lien Océan/climat est essentielle pour coordonner notre action et la rendre efficace tant pour lutter contre le changement climatique que pour permettre aux océans de jouer leur rôle contre le changement climatique et pour le développement durable.
- Le texte devra mettre en avant la nécessité d'associer toutes les parties prenantes à la réalisation des cibles de l'ODD14, en particulier la société civile au sens large y compris le secteur privé. Il faudra bâtir de nouvelles initiatives et partenariats et renforcer ceux qui existent déjà. A ce titre, la prise en compte de l'Alliance Océans Climat lancée à la COP22 de Marrakech, mais aussi d'autres coalitions de l'Agenda global de l'action, qui concernent déjà des enjeux au-delà du seul ODD13 sur le climat, permettraient de prendre de l'avance.

- **L'Appel à l'action devrait mettre en avant la nécessité d'une transition vers une véritable économie bleue, c'est-à-dire une nouvelle approche de l'économie maritime qui prenne en compte la notion de développement durable, ainsi que la protection de l'environnement marin et littoral, le développement économique et la réduction de la pauvreté. L'économie bleue devrait permettre la diminution des émissions de gaz à effet de serre par le transport maritime, l'utilisation accrue des énergies marines renouvelables et l'application de la notion de durabilité pour les activités de pêche et d'aquaculture.**
- **L'Appel à l'action devra souligner l'importance de la menace causée par les déchets marins au plan mondial, notamment les déchets plastiques. Les Etats devront être incités à se doter de stratégies ambitieuses contre les déchets plastiques et appeler, par exemple, comme l'a décidé la France, à la suppression progressive des sacs plastiques à utilisation unique, véritables poisons pour la faune des océans.**
- **L'Appel à l'action devra insister sur la nécessité de protection particulière de certaines zones maritimes. A cet égard, les aires marines protégées, au sens des 6 catégories définies par l'UICN demeurent les meilleurs outils de protection et les Etats devraient être incités à les développer. A cet égard, la France estime nécessaire de faire une référence particulière aux récifs coralliens, aux mangroves et aux herbiers marins. De la même manière, les océans polaires, arctique comme antarctique, sont sans doute encore plus fragiles que les autres et leur rôle dans le changement climatique plus important : ils devraient être mentionnés comme devant faire l'objet d'une protection renforcée.**
- **Difficile de terminer cette liste, M. le Co-président, sans citer la pêche activité, à laquelle sont consacrées plusieurs cibles de l'ODD14. L'Union européenne en a parlé. Je me contenterai d'insister sur la lutte contre la pêche INN qui est devenue une nécessité mondiale car elle est facteur de destruction et de pauvreté.**

Je vous remercie